



**Conseil Économique
et Social**

Distr.
GÉNÉRALE

MP.EIA/AC.1/2002/4
28 février 2002

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

**Réunion des Parties à la Convention sur l'évaluation de
l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière**

**Groupe de travail spécial du protocole relatif à l'évaluation
de l'impact sur l'environnement des décisions stratégiques
(Cinquième session, Oslo (Norvège), 6-8 mai 2002)**

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA CINQUIÈME SESSION

**qui se tiendra à l'hôtel Radisson SAS Scandinavia à Oslo (Norvège),
et s'ouvrira le lundi 6 mai 2002 à 10 heures***

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Élaboration d'un projet de protocole relatif à l'évaluation de l'impact sur l'environnement des décisions stratégiques (MP.EIA/AC.1/2001/3 et MP.EIA/AC.1/2002/3).
3. Questions diverses.
4. Clôture de la cinquième session.

* La cinquième session du Groupe de travail spécial se tiendra à Oslo, à l'invitation du Gouvernement norvégien. L'ordre du jour provisoire a été établi par le secrétariat en accord avec le Président du Groupe de travail spécial, M. Terje Lind, et le Gouvernement norvégien.

NOTES EXPLICATIVES

À sa cinquième session, qui s'ouvrira le lundi 6 mai 2002 à 10 heures, à l'hôtel Radisson SAS Scandinavia, le Groupe de travail spécial poursuivra l'élaboration d'un projet de protocole relatif à l'évaluation de l'impact sur l'environnement des décisions stratégiques. La réunion sera précédée, le 5 mai 2002** d'un séminaire sur l'application de l'EIEDS aux politiques et à la législation, en particulier, dans les pays nordiques.

Point 1: Adoption de l'ordre du jour

Conformément au règlement intérieur qui a été adopté à la première réunion des Parties, le premier point de l'ordre du jour provisoire est l'adoption de l'ordre du jour tel qu'il figure dans le présent document.

Point 2: Élaboration d'un projet de protocole relatif à l'évaluation de l'impact sur l'environnement des décisions stratégiques

Le Groupe de travail spécial poursuivra l'élaboration d'un projet de protocole relatif à l'évaluation de l'impact sur l'environnement des décisions stratégiques conformément à la décision II/9, qui a été adoptée à la deuxième réunion des Parties à la Convention sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière (ECE/MP.EIA/4), sur la base de la version révisée du texte des dispositions de fond du protocole établie par le Bureau (MP.EIA/AC.1/2002/3) et des dispositions finales figurant dans le projet d'éléments (MP.EIA/AC.1/2001/3) établis par le secrétariat.

Point 3: Questions diverses

Les délégations qui souhaitent proposer des questions au titre de ce point de l'ordre du jour sont priées d'en informer le secrétariat aussitôt que possible.

Point 4: Clôture de la cinquième session

Après avoir récapitulé les principales décisions prises par le Groupe de travail spécial, le Président prononcera la clôture de la cinquième session.

** Des renseignements pratiques concernant l'hôtel où se tiendra la réunion et l'hébergement, le programme du séminaire ainsi que le bulletin d'inscription seront communiqués ultérieurement.